



Arrêté n°2025-117 relatif à la modification de la composition des jurys de la licence LLCER Espagnol pour l'année universitaire 2024-2025.

LE PRESIDENT DE NIMES UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts,
Vu l'arrêté n°2024-85 relatif à la composition des jurys de la licence LLCER Espagnol pour l'année universitaire 2024-2025,
Vu l'absence justifiée des membres du jury initial.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence LLCER Espagnol, les enseignants ci- dessous :

L1-L2-L3 :

- Yoan Verilhac, président,
- Claire-Lise Creissen,
- Sylvain Oliver,

Suppléants :

Sabine Coudassot-Ramirez,
Marie Ros,
Isabelle Guizard-Ortega.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de Nîmes Université et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 03/06/2025,

Benoît Roig

Président de Nîmes Université

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr